

Favoriser le développement et la pérennisation de la filière arboricole : pratiques et plantation

Contexte de l'action

Les vergers haute-tige font partie du patrimoine naturel et paysager de l'Alsace et de la Lorraine, participant ainsi à l'identité locale des communes. Il est alors important de pérenniser leur utilisation, leur entretien et les débouchés de leurs produits. De plus, valoriser ses produits sera bénéfique aux communes en y apportant une nouvelle dynamique (formation...). Il s'agit ici de fournir aux communes des pistes de projet à mettre en place.

Objectifs

- Initier une démarche de replantation/sauvegarde des vergers
- Permettre la formation de nouveaux arboriculteurs (amateurs ou professionnels)

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Courte (< 2 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Associations arboricoles déjà existantes (Le Bonheur est dans le pré, Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin...)

Partenaires potentiels

Techniques : Propriétaires privées, Associations arboricoles (Le Bonheur est dans le pré, Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin...)

Financiers : Collectivités, Région, Département, Chambre d'Agriculture, CEA

Modalités de mise en œuvre

- 1) Mise en place de vergers-écoles afin de favoriser la formation et le renouvellement des exploitants
- 2) Mise en place d'un réseau de vergers de sauvegarde/verger communaux (préserver et valoriser les variétés anciennes ainsi que le territoire local)
- 3) Organiser des chantiers de plantations de vergers ouverts au public
- 4) Organiser ou proposer des formations préalablement recensées sur le territoires et alentours sur la plantation et l'entretien d'un verger
- 5) Accompagner les professionnels de l'arboriculture et les associations dans leur développement (formation, subvention financière, débouchés pour leurs produits...)

Incidence financière

Coût achat de 10 arbres : environ 500 € pour des arbres de 6 cm à 8 cm de circonférence et 3 m de hauteur (les prix varient selon la taille des tiges à l'achat)

Exemple de subvention possible :

- Pour les exploitants agricoles individuels, sociétés agricoles, groupements d'agriculteurs) :
« Soutien au développement et à la rénovation des vergers »
(Région Grand Est)
- La Collectivité Européenne d'Alsace propose une subvention pour 50 % du prix de revient pour les arbres hautes-tiges et demi-tiges (plafonnée à 16 € par arbre dans la limite de 5 arbres par an et par bénéficiaire pour les particuliers, et 10 arbres par an pour les Communes, les associations, les associations foncières rurales, les associations foncières pastorales, les collèges). La seule condition pour les particuliers demandeurs de la subvention est qu'ils doivent suivre une formation obligatoire organisée par la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin.



**Trame
Verte & Bleue**

Mossig et Vignoble - Pays de Saverne



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Évaluation et suivi

- Nombre de verger-école ou de vergers de sauvegarde mis en place
- Nombre de formation et de participants
- Dispositifs d'aide mis en place et nombre d'aides allouées

À noter

- Exemple d'un [verger conservatoire à Froeschwiller](#)
- Pour plus d'information sur les formations existantes, se renseigner auprès de l'association des arboriculteurs du Bas-Rhin ou de la Fédération des producteurs de fruit du Bas-Rhin
- Lien vers le formulaire de [subvention CEA](#) (à rendre avant le 31 mars 2025)
- Le CFPPA d'Obernai propose également une courte formation professionnelle de 70 h



Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole Ucare du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Objectifs

Etre capable de conduire et de mettre en place un verger économiquement rentable.

Cette formation permet de valider une partie du diplôme (UCARE) de Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA).

Durée

70 heures, du 3 au 7 février 2025 et du 2 au 6 juin 2025

Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir un projet professionnel dans le domaine agricole,
- Être âgé(e) au minimum de 18 ans,
- Justifier d'un diplôme de niveau 3 (possibilité d'accès en poursuite d'études après un BPA) ou 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur ou de 3 ans hors secteur,
- Avoir une expérience professionnelle ou effectuer un Essai en Milieu de Travail (stage, PMSMP, ...)



Retrouvez nos résultats chiffrés



Coût de la formation et financement

Coût de la formation : nous consulter

Nombreux moyens de financement :

- Vivia : en fonction de vos fonds disponibles
- Congé individuel de formation (CPF), demandeurs d'emploi, apprenants en BPREA et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr

Formation et contenu - Code RNCP 38093 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 31/12/2028)

- Bases de la biologie et physiologie de l'arbre, période de production, période d'entretien, taille hivernale
- Présentation des différentes espèces arboricoles et de leur système de mis en place
- Gestion de maladies, ravageuses et adventices dans les vergers
- Gestion de l'entretien, l'irrigation et de la fertilisation
- Travaux pratiques
- Nombreuses visites au cours de la formation

Evaluation : Epreuve d'évaluation orale en fin de formation (oral d'explicitation en situation professionnelle)

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

Modalités pédagogiques : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer les compétences professionnelles du stagiaire.

Personnes en situation de handicap : Les équipes du CFPPA sont mobilisées pour accueillir les apprenants en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté et personnalisé afin de favoriser leurs parcours de formation (locaux adaptés, évaluation des besoins et compétences de l'apprenant, adaptation éventuelle du projet de formation).

Débouchés et poursuites professionnelles

A l'issue de la formation le stagiaire pourra concevoir, mettre un place et gérer un verger dans une exploitation agricole, en tant que salarié(e) ou chef d'exploitation. Une poursuite en BPREA est envisageable.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr

Nous sommes l'avenir des vergers

Pression urbaine, pression agricole, désintérêt du public pour leur entretien... Les vergers traditionnels ont tendance à disparaître. Chacun, à sa mesure, peut participer à leur conservation :

- > en entretenant les vergers que vous avez à votre disposition
- > en plantant des arbres fruitiers dans votre jardin
- > en suivant des cours d'arboriculture ou en participant à des animations d'associations (faire son jus de pomme, tailler et planter des arbres etc.)
- > en décidant de vos choix de consommation



Le rôle des arboriculteurs est irremplaçable (taille, greffe, soins...). Ils sont les gardiens d'un savoir-faire qu'ils vous transmettront à travers les très nombreuses associations arboricoles que compte l'Alsace.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- **Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace**
Siège et Direction
3 rue de Soultz
68700 CERNAY
Tél. : 03 89 83 34 20
www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/
- **Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace**
Antenne du Bas-Rhin
1 rue des Écoles
67850 OFFENDORF
Tél. : 03 89 83 34 10
www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/
- **Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin**
Écomusée d'Alsace
BP 71 - 68190 UNGERSHEIM
03 89 83 67 75
fedearbo68@free.fr
- **Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin**
4 rue Adolphe Mohler Z.I Nord
67210 OBERNAI
Téléphone : 03 88 62 05 85
fede.arbo67@orange.fr



Le verger traditionnel (Haute tige)

Qu'est-ce qu'un verger traditionnel ?

Traditionnellement, les vergers haute tige constituent, au printemps, un écrin fleuri autour de nos villages. Fragile combinaison entre le travail patient des générations humaines et la nature généreuse, ils se composent d'arbres dont le tronc mesure environ deux mètres de hauteur et mélangent des variétés produisant des fruits à pépins ou à noyaux.

Un peu d'histoire

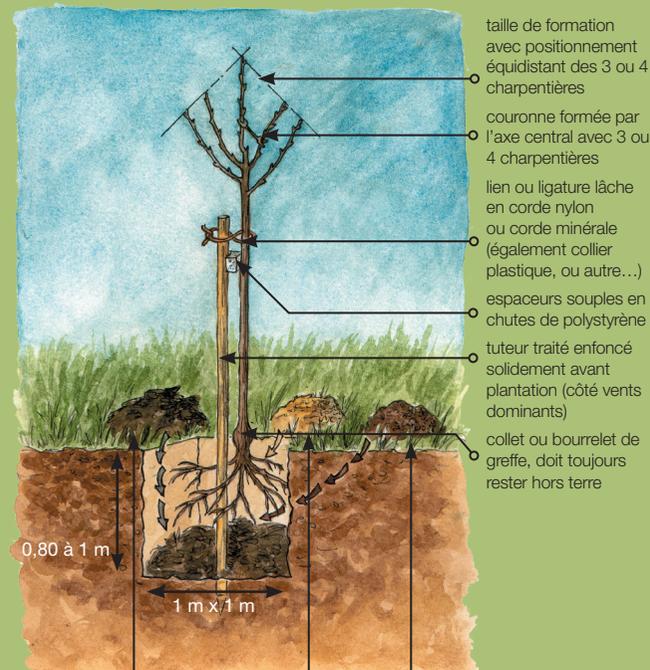
Apparus entre le 18^e et le 19^e siècle, les vergers ont connu leur période de gloire à partir des années 1930. Ces vergers étaient installés dans les jardins, près des habitations, en bord des routes, dans les prairies, dans les cultures et dans les vignes.

De cette volonté paysanne est né le plus riche et le plus bel éventail de paysage de vergers qui a contribué à l'identité et au charme de notre région, 80 % d'entre eux ont malheureusement disparu à la fin des années soixante.



Lorsque les arbres fruitiers meurent, leur bois sert de refuge et de lieu de nourriture pour de nombreux animaux.

Comment planter un arbre fruitier ?



- taille de formation avec positionnement équidistant des 3 ou 4 charpentières
- couronne formée par l'axe central avec 3 ou 4 charpentières
- lien ou ligature lâche en corde nylon ou corde minérale (également collier plastique, ou autre...)
- espaceurs souples en chutes de polystyrène
- tuteur traité enfoncé solidement avant plantation (côté vents dominants)
- collet ou bourrelet de greffe, doit toujours rester hors terre

0,80 à 1 m

1 m x 1 m

“terre de surface” avec mottes à placer au fond sous racines. Sous cette terre, on peut enfouir du fumier ou autre fertilisant (fumure de fond)

“terre du sous-sol” à utiliser comme couverture (formation d'une cuvette)

“terre arable” à alléger avec terreau ou tourbe, sans fumier ni fertilisant pour couverture des racines

Pour réussir votre verger :

- > prévoir une distance de 10 mètres entre chaque arbre
- > avant plantation, rafraîchir le bout des grandes racines par une coupe parallèle au sol
- > après plantation et avant tassement du sol, prévoir un arrosage copieux, quelle que soit la météo, même en période de pluie
- > au printemps, arroser abondamment sans détrempier le sol pour une bonne reprise végétative

Le rôle des vergers traditionnels

Les vergers traditionnels permettent à chacun de reprendre contact avec son environnement naturel, de trouver un lieu de détente, de vivre au rythme des saisons ou de suivre le ballet des abeilles, qui jouent un rôle important dans la pollinisation.

- > Ils embellissent le paysage, sont des brise-vents naturels et permettent d'éviter l'érosion des sols.
- > Ils sont généralement le lieu de conservation des espèces anciennes et locales de fruits.
- > Ils permettent d'élaborer de nombreux produits comme les eaux-de-vie, les miels, les vinaigres, les confitures ou les jus de fruits.
- > Ils constituent souvent l'ultime refuge pour de nombreux oiseaux.



Parmi les 35 espèces d'oiseaux des vergers (dont 10 leur sont inféodés), la Chevêche d'Athéna, le Torcol fourmilier, la Huppe fasciée ou le Pic vert nichent à l'intérieur des troncs d'arbres.

On retrouve également d'autres espèces comme le Rougequeue à front blanc, le Lorient, le Chardonneret, différentes espèces de Mésanges ou de Grives.